



# **Commune de Vully-les-Lacs**

Au conseil communal de Vully-les-Lacs

**Préavis municipal 2022 / 10**

**Demande de crédit de CHF 60'000.--  
pour le remplacement du compacteur de Vallamand**

Point porté à l'ordre du jour de la séance du 13 décembre 2022

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

### **1. Préambule :**

Le compacteur de Vallamand pour les déchets ménagers donne de graves signes de faiblesse. Celui-ci a été mis en service en janvier 2003.

Depuis plusieurs mois, il tombe régulièrement en panne, ce qui nécessite l'intervention des techniciens de l'entreprise Kolly.

La partie conteneur est en bon état, car elle a été changée ces dernières années, il n'y a donc que la partie balance, électronique et vérin hydraulique à changer. Malheureusement, c'est aussi la plus onéreuse.

### **2. Objet du préavis**

La partie du compacteur qui pose problème ne peut plus être réparée. Nous aimerions donc la remplacer. Le délai de livraison est à ce jour de 15 semaines.

En cas de panne irréparable, les habitants de Vallamand et environs seraient donc sans compacteur durant plus de 4 mois.

Compte tenu de ce qui précède, en particulier du long délai de livraison, la Municipalité propose de commander la partie balance du compacteur et de la stocker si besoin dans le local de la voirie.

### **3. Aspect financier**

Pour ce genre de produits, la location et le leasing ne sont pas judicieux. En effet, la proposition en location-vente est de CHF 1500.- pour 48 mois, ce qui nous fait CHF 72'000.-.

Le coût final de cette partie défectueuse est de CHF 58'833.75 TTC franco domicile. Montant auquel il faudra ajouter le déchargement par nos soins : environ CHF 200.--.

## 4. Conclusion

Basé sur la présentation ci-dessus, la Municipalité vous propose donc de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Vully-les-Lacs

- Vu le préavis municipal No 2022 / 10
- Ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### Décide :

- D'autoriser la Municipalité à commander la partie défectueuse du compacteur de Vallamand en remplacement de l'existante.
- De lui accorder dans ce but, un crédit de CHF 60'000.00.
- De financer cet investissement par la trésorerie courante.
- D'amortir cette dépense de CHF 60'000 sur une période de 10 ans, à raison de CHF 6'000.00 par année et par le biais du chapitre 4510.
- L'investissement sera comptabilisé dans le patrimoine administratif dans la section 250'000, mobilier, machines et véhicules.

Ainsi adopté en séance du 8 novembre 2022.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



M. Verdon



La Secrétaire :



S. Baumann

Municipal délégué : M. Christian Genilloud